
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 11 décembre 2020
11 h**

**Séance tenue le vendredi 11 décembre 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier
et par téléconférence**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauté, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Valérie Plante, M. Mitchell Brownstein, M. François William Croteau, Mme Heidi Ektvedt, M. François Limoges et Mme Magda Popeanu.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Michel Gibson et M. Edgar Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

La présidente d'assemblée mentionne qu'en l'absence de M. François Limoges, M. Sylvain Ouellet agira à titre de porte-parole d'assemblée.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture des deux questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Diana Hernandez	Mme Valérie Plante (Mme Rosanie Filato)	<p>This is regarding my neighbor FARHAD JARRAH who is denying access to his property in order to repair my property (the foundation of my house doesn't have footing, the job implies to underpin the foundation), with an extra tag cost of 20K.</p> <p>Question: Why the City does not have a bylaw to regulate the access to the property of the neighbors?</p> <p>In Ontario the Municipal Act (s 132; City of Toronto Act, s. 101.) authorizes municipalities to pass bylaws that “authorize the owner or occupant of land to enter adjoining land, at any reasonable time, for the purpose of making repairs or alterations to any building, fence or other structures on the land of the owner or occupant...”</p> <p>Most municipalities require the person seeking access to request a “right of entry” permit from the municipality, or a security deposits in the event the neighbor’s property is damaged (Ottawa), and others distinguish between “low impact” and “high impact” work and have different permit requirements for each (Toronto)</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Anne-Marie Rochon	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>Bonjour, est-ce que vous allez créer un Conseil de la langue française qui aurait dans ses mandats de faire respecter la langue d'affichage et d'utilisation dans les commerces et si cette application peut être valable dans les hôpitaux anglophones. Je suis francophone. J'utilise l'anglais seulement lorsque j'y suis obligé. Si je me retrouve avec une personne qui ne parle pas du tout français, je me donne la peine de transmettre mon message en français et en 2e en anglais. Dans les Hôpitaux et Cliniques médicales anglophones de Montréal, on me sert en français, tous les notes et rapports médicaux écrits sont en anglais. Pour avoir une copie en français, on doit faire une demande aux Services des archives qui peuvent nous envoyer la traduction entre 2 à 4 mois après. C'est aussi inconcevable que le service en anglais et les affichages en anglais.</p>

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 11 h 07. Elle remercie les deux personnes s'identifiant comme femme qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil »

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 11 h 08.

CG20 0624

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0625

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 28 janvier 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Sylvain Ouellet de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1201024005

À 11 h 09, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE